

## RESSOURCES HUMAINES

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*2 annexes*

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services afin de suivre et permettre :

- l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- les avancements de grade et les promotions internes,
- les prévisions de recrutement et les départs,
- les modifications réglementaires.

La mise à jour du tableau des effectifs proposée est relative à la création d'un poste « Attaché principal à temps complet » au titre de l'avancement de grade.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la modification du tableau des effectifs comme suit :

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| <b>CREATION</b> | 1 Attaché principal |
|-----------------|---------------------|

**ARTICLE 2 : DIRE** que la rémunération et la durée de carrière seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus au budget 2019, chapitre 012.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.